

Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2006

L'an deux mil six, le quatorze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 28 août 2006

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Armand DUMONT, Véronique MENZEL (21h30), Alain MONNOT, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Gabriel COUTURIER

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 20 juillet 2006.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Décision Modificative n°3 – Budget Régie des Remontées Mécaniques

Le Maire propose la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
2154 : Matériel industriel	-15.000,00€	
2315-123 : Canons à neige	9.000,00€	
203-122 : Étude Gares Funi	30.000,00€	
1313-122 : Subv° Département Étude Gares Funi		6.000,00€
1312-122 : Subv° Région Étude Gares Funi		18.000,00€
Total	24.000,00€	24.000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2006 ci-dessus présentée.

Ø **Décision Modificative n°2 – Budget Général**

Le Maire propose la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
21578-127 : Matériel et outillage	-10.000,00€	
2315-157 : Cheminement piétonnier	10.000,00€	
Total	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Général 2006 ci-dessus présentée.

Ø **Annulation de dettes de loyers**

Monsieur le Maire expose que malgré l'intervention des huissiers, le trésor n'est pas parvenu à obtenir le paiement de la dette de Mme DUBOUCHET Sonia d'un montant de 448,73 € correspondant à des loyers impayés de 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la dette de loyers de Mme DUBOUCHET Sonia d'un montant de 448,73€

Ø **Achat de l'indivision MOLLARET**

Monsieur le Maire expose que la succession MOLLARET pourrait être une acquisition envisageable pour la commune. Celle-ci comporte une parcelle bâtie n°AD50 de 1 325m², sis au Gandins, sur laquelle sont édifiés une maison d'habitation, 2 granges (dont la destination ne peut être changée du fait des risques de glissement de terrain), un four à pain et un calvaire "Croix du Parisien". Le Maire aimerait pouvoir protéger ces constructions typiques du plateau qui sont certes actuellement en mauvais état. La succession se compose aussi des terrains agricoles, plus de 7,3 hectares au total. Les services des domaines ont estimés respectivement à 150 000 € et 37 000€ ce patrimoine plus les frais de notaires.

Le Maire expose que la commune pourrait se porter acquéreur de ces biens, quitte à revendre d'ici quelques années la parcelle bâtie à une personne qui aurait le projet de rénover les bâtiments et conserver les parcelles agricoles qui pourront servir par exemple, compte tenu de leur situation, pour l'agrandissement du camping, la mise en place d'un cheminement piétonnier, aider à relancer l'AFP des côtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à continuer les négociations en vue d'une potentielle acquisition. Suite à ces négociations, le conseil municipal se prononcera définitivement sur son souhait ou non de se porter acquéreur.

Ø Achat parcelle A176 - terrain forestier

Monsieur le Maire expose que la parcelle A176 de 4 220m², correspond à un terrain forestier enclavé au sein de parcelles appartenant à la commune. Il propose d'acheter celle-ci au prix de 3 217 €qui correspond à l'estimation faite par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle A176 de M. TORRESAN pour un montant de 3 217 €. Par ailleurs, les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Ø Tarifs des Gîtes Communaux saisons 2007/2008

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2%
(NB : saison = du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1)

Locations	Pour info Tarifs 2006-2007	Tarifs 2007-2008
Gîtes familiaux – 6 places (Les Rûches et Bois Bossu)		
Ø Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	314€/semaine	320€/semaine
Ø Location vacances de <i>Février</i>	383€/semaine	390€/semaine
Ø Location vacances de <i>Pâques</i>	260€/semaine	265€/semaine
Ø Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	340€/semaine	346€/semaine
Ø Location <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	232€/semaine	236€/semaine
Ø Location week-end <i>pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	140€/week-end	142€/week-end
Ø Location week-end <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	113€/week-end	115€/week-end
Ø Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	170€/week-end	173€/week-end
Ø Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	135€/week-end	137€/week-end
Gîtes d'étape – 10 places (Gélinottes et Pierre Dorée)		
Ø Location du gîte entier – <i>pendant les vacances scolaires</i>	73€/jour	75€/jour
Ø Location du gîte entier – <i>hors vacances scolaires</i>	55€/jour	56€/jour
Ø Location du gîte entier – <i>pour un week-end</i> (pendant et/ou hors vacances scolaires)	143€/week-end	146€/ week-end
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€	200€

Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure	0.13€/kw/heure
Pénalités à retenir sur la Caution		
Ø Ménage non fait	100€	100€
Ø Ménage mal fait	50€	50€
Ø Verre, bol cassé ou manquant	2€unité	2€unité
Ø Assiette cassée ou manquante (quelques soit sa taille)	3€unité	3€unité
Ø Couvert cassé ou manquant (quelques soit le type)	2€unité	2€unité
Ø Petits ustensiles de cuisine cassés ou manquant	4€unité	4€unité
Ø Casserole, plats, pot à eau, pot de cafetière, cassé ou manquant	10€unité	10€unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des gîtes 2007/2008 ci-dessus.

Ø **Tarif camping Coupe Icare 2006**

Monsieur le Maire propose que pendant la Coupe Icare, à savoir les 22, 23 et 24 septembre 2006, un tarif unique à 3€soit appliqué aux utilisateurs du camping afin de faciliter le travail du gestionnaire du camping compte tenu de l'affluence exceptionnelle de campeurs pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il sera appliqué, les 22, 23 et 24 septembre 2006, un tarif unique (enfant de plus de 4 ans et adultes) à 3,00€ jour et par personne à tous les campeurs quelque soit leur mode de camping (tente, caravane, camping car...)

Ø **Congrès des Maires 2006**

Monsieur le Maire rappelle que les 3 adjoints et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris les 21, 22 et 23 novembre prochain.

Il demande à ce que l'inscription au Congrès des 4 élus, les frais de transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre du Congrès des Maires 2006 :

- P La commune prendra en charge, les frais d'inscription de Monsieur le Maire et des Adjointes qui s'y rendront,
- P La commune remboursera, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement de Monsieur le Maire et des Adjointes,

- P Le Maire établira des ordres de mission pour permettre à ses Adjointes d'obtenir une autorisation d'absence professionnelle pour exécution de mandat électif.

Ø **Subvention au dispositif d'aide aux aidants**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la séance précédente. Il précise que la CCPPR a finalement demandé aux CCAS des 3 communes de prendre en charge cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le CCAS pour qu'il accorde au dispositif d'aide aux aidants une subvention de 70€

III) Travaux

Ø **Programmation de travaux 2007 à 2010**

Dans le cadre de la préparation du contrat de territorialisation du Conseil Général, et de la prochaine réunion qui devrait se dérouler courant octobre ou novembre, Monsieur le Maire expose que les communes, syndicats et EPCI, doivent préparer une liste récapitulant :

- Û les dossiers de subvention déjà déposés au Conseil Général mais restés à ce jour sans réponse, qui seront prioritaires dans le choix des dossiers à subventionner en 2007,
- Û les projets de 2007 à 2010 avec un estimatif des travaux.

Les élus du Conseil Général ont laissés entendre qu'une souplesse sera tout de même possible puisque chaque année la programmation sera ajustée en fonction de l'avancement des dossiers et d'éventuels nouveaux projets. Toutefois, l'enveloppe budgétaire viendra sans doute restreindre cette souplesse souhaitée.

Monsieur le Maire présente un premier jet de la liste concernant la commune et demande à l'assemblée de donner son opinion afin de l'amender.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, il est décidé que les élus apporteront leurs demandes de compléments lors d'une réunion informelle de 20h00 à 20h30 avant la réunion du prochain conseil.

Ø **Demande de subvention – ER / Tarif Jaune Coupe Icare**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 mars dernier, au sujet des travaux pour le déplacement du tarif jaune Coupe Icare.

À la vue du devis, les travaux s'élèvent à 21.174,47€ TTC ce qui nécessite de modifier en partie la décision prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la décision prise lors de la séance du 16 mars dernier sur les points suivant :

- ù inscrire ces travaux au programme ER 2006 pour un montant maximum de 22.000€TTC,
- ù solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Ø Aménagement du camping

Monsieur le Maire présente l'avant projet sommaire établi par le cabinet Sogréah.

Le montant estimatif des travaux est de 506 820 € HT (au lieu de l'enveloppe initialement fixée à 400 000€HT) pour l'agrandissement à 80 places et la mise en place de 3 HLL. Les subventions envisageables sont :

- Sur la part aménagement
 - § Conseil Général (30% d'une dépense maximum de 90 000 €HT) 27 000 €
 - § CDRA Pays Grésivaudan 9 000 €
(10% d'une dépense maximum de 90 000 €HT)
 - § ANCV (10% d'une dépense maximum de 1 190 000 €HT) 50 682 €
- Sur les HLL
 - § Conseil Général (40% d'une dépense maximum de 9 150 €HT) 3 660 €
 - § CDRA Pays Grésivaudan 366 €
(210% d'une dépense maximum de 1 830 €HT)
 - § ANCV (10% d'une dépense maximum de 1 190 000 €HT) 7 500 €
- Sur l'eau chaude sanitaire solaire
 - § AGEDEN montant non connu à ce jour

Soit un total de subvention estimé à 98 208€

Ce faible taux rend la participation de la commune trop conséquente aux yeux du Maire et du conseil. Le Maire veut faire le point sur les possibilités supplémentaires de subventionnement et, au besoin, revoir le projet soit à la baisse soit avec la mise en place de tranches de travaux conditionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subvention correspondant au projet d'aménagement du camping auprès de tous les partenaires potentiels et notamment les services du Conseil Général, du Pays Grésivaudan via le CDRA, de l'ANCV, d'AGEDEN,

L'autorisation d'affermir la tranche conditionnelle de la mission du maître d'oeuvre afin de lancer le dit projet, et de lancer la consultation des entreprises est reportée au prochain conseil quand le plan de financement aura été vérifié, si possible complété et validé par l'assemblée.

Ø Étude aménagement des gares haute et basse du Funiculaire

Le Maire rappelle la délibération du 20 juillet dernier décidant du lancement d'une étude pour le réaménagement des gares haute et basse du Funiculaire.

Il précise que le plan de financement annoncé était erroné et qu'il nous faut solliciter l'aide du Pays via le CDRA pour compléter le financement, à savoir :

Dépenses

Étude	35.581 €TTC
-------	-------------

Recettes

Subvention Conseil Général	6 000 €
Subvention Région via le PNRC	18 000 €
Subvention Pays Grésivaudan via le CDRA	5 000 €
Autofinancement	6 581 €
TOTAL	35.581 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès du PNRC, du Conseil Général et du Pays Grésivaudan via le CDRA.

Il informe l'assemblée que l'étude suit son cours et que mardi dernier, une réunion s'est tenue en Mairie en présence notamment des services du Conseil Général pour préparer l'intégration potentielle du Funiculaire dans le circuit des transports isérois pendant la fermeture du tunnel de Saint Pancrasse. En effet, le projet est que le Funiculaire soit assimilé à une ligne régulière de transport, donc prise en charge par le Conseil Général et qui pourrait donc être empruntée par les usagers avec un abonnement Trans'Isère.

Le Conseil Général envisage même que pendant cette période de test d'un 1an (soit un peu plus que la durée de fermeture du tunnel), les collégiens et lycéens soient transportés par le funiculaire jusqu'à Lumbin où des cars prendraient le relais. Ceci garantissant ainsi un volant minimum d'usagers par jours.

Il est envisagé le recrutement, pour un CDD d'un an, d'un Directeur Adjoint de la Régie des Remontées Mécaniques, pour pallier la surcharge de travail pendant la saison hivernale (ceci préparant aussi potentiellement le départ de M. FERRUS à la retraite en 2009). Ce poste devrait être financé par le Conseil Général pendant cette année de test.

Le Conseil Général envisage même, si l'expérience est concluante évidemment, de maintenir le Funiculaire comme ligne de transport au terme de l'année de test.

Le projet n'est encore qu'une ébauche qui sera affinée dans le cadre de l'étude. De nombreuses questions sont à résoudre (notamment la question des parkings sur Saint Hilaire essentiellement, ou de la mise en place d'une navette sur le plateau pour limiter les voitures à gérer à la gare haute, la nécessité de faire tourner le funiculaire la nuit si la météo l'impose du fait de chutes de neige annoncées....) mais les partenaires semblent tous très motivés.

À suivre.

Ø Arrêté de circulation alternée Margains et Vials

Suite aux débats de la précédente réunion, Monsieur le Maire propose que soit mis en place des installations provisoires permettant une circulation sur une voie unique avec priorité de passage sur 2 point du CD30 :

- Au niveau du rétrécissement, grange Marcel REY
- À l'intersection RD30 / chemin des Vials.

La restriction à une voie sera matérialisée par des plots ou quilles plastiques pendant 6 mois à 1 an, le temps d'expérimenter le dispositif. Si l'essai est concluant, un aménagement en dure sera envisagé.

Monsieur ROLLAND aimerait voir cette expérience être mise en place sur plus de 2 points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à faire mettre en place les 2 dispositifs proposés et à faire implanter la signalisation correspondante,
- de demander au Maire d'établir les arrêtés correspondant.

Une prochaine réunion avec la DDE, à laquelle Monsieur DUMONT sera convié, sera organisée pour fixer les modalités de réalisation de ces 2 dispositifs.

Ø Aménagement des abords des écoles

Monsieur le Maire présente le projet remis par la DDE. Quelques adaptations sont encore nécessaires. Un certain nombre de données manquant encore à la DDE, l'aménagement de la place de la poste n'a pas encore été étudié.

Le projet avance donc un peu plus lentement que prévu mais est sur la bonne voie. À suivre.

Ø Aménagement du chemin de Pierre Loze

Monsieur le Maire présente la proposition d'aménagement du haut du chemin de Pierre Loze par un système d'escalier et de paliers successifs.

Le montant des travaux est estimé à 24.407,50€HT.

Le lycée Horticole de St Ismier est intéressé par le projet. Il devrait nous faire parvenir prochainement une proposition d'aménagement et un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- À solliciter l'aide financière du Conseil Général,
- À demander une autorisation de travaux anticipés,
- À consulter et choisir le prestataire pour cette réalisation, dans la limite du montant du devis présenté.

Ø Chéquier de réduction pour la promotion du patrimoine communal (21h30)

Monsieur le Maire rappelle les débats du 20 octobre 2005 où la possibilité de mettre en place un chéquier de réduction destiné aux habitants de la commune avait été évoqué.

Monsieur MONNOT rappelle qu'un premier travail avait alors été fait par Madame CHRISTOPHEL, Madame BLONDEAU et lui-même. Toutefois, leur réflexion s'était arrêtée au point où les négociations avec les commerçants auraient dû être entamées, car l'estimation du coût pour la commune les avait freiné du fait de son importance.

Madame CHRISTOPHEL précise qu'effectivement si l'on se base sur des exemples comme le chéquier jeune du Conseil Général, les aides aux activités sont d'environ 50% du prix normal.

Monsieur MONNOT propose donc de se pencher à nouveau sur ce dossier avec l'aide d'autres élus.

Madame MENZEL et Monsieur DUMONT se portent volontaires.

Une réunion est prévue samedi 7 octobre à 10h00 en Mairie.

IV) Personnel

Ø Création d'un poste d'agent des services techniques

Monsieur le Maire rappelle les débats des 16 février et 16 mars dernier par lequel le conseil avait décidé la création d'un poste de gestionnaire des gîtes communaux et d'un poste de gestionnaire du camping jusqu'au 30 septembre 2006.

Le Maire présente la candidature d'une personne qui pourrait assurer ces 2 fonctions ainsi que quelques missions de nettoyage des parcs et bâtiments communaux entre autres. Elle pourrait bénéficier d'une CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) à 20h00 par semaine qui permettrait à la commune de recevoir une aide de l'état de 70% du brut de l'agent et l'exonération de certaines charges sociales. Le contrat serait d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent des services techniques, à temps non complet soit 20h00, à compter du 18 septembre 2006 et autorise le Maire à signer la convention CAE pour l'agent en question.

Ø Recrutement d'un Directeur des Services Techniques Adjoint

Monsieur le Maire expose qu'en préparation du départ à la retraite de Monsieur FERRUS, il est nécessaire d'engager le recrutement d'un adjoint qui pourra être formé d'ici mars 2009 et si tout va bien prendre la relève en tant que Directeur des Services Techniques à son départ. De même, par ce recrutement et les besoins de la Régie des Remontées Mécaniques, Monsieur FERRUS serait affecté à plein temps à la Régie (hors temps de formation du Directeur Adjoint) et de ce fait payé uniquement par elle, sans plus aucune participation de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement permettra une séparation des services même si, par convention, des mises à disposition mutuelles de personnel resteront possibles.

Il présente le profil de poste qui a été établi d'un commun accord entre les services administratifs et techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à ouvrir le recrutement d'un Directeur des Services Techniques Adjoint sur un grade d'Agent de Maîtrise ou de Contrôleur de Travaux, à plein temps soit 35h00 par semaine. En fonction des candidatures reçues et du choix qu'il fera, le Maire est également autorisé à créer le poste correspondant sur l'un de ces 2 grades à compter du 1^{er} janvier 2007.

V) Administration Générale

Ø Changement du siège social du SISCO

Le Maire rappelle que le SISCO est depuis le 1^{er} janvier 2006 installé dans les locaux de la MSP au 97 route des Trois villages à Saint Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert du siège social du SISCO au 97 route des Trois Villages à Saint Hilaire du Touvet et autorise par conséquent la modification des statuts.

Ø Plantation d'OGM en plein champ

Monsieur le Maire expose que Serge REVEL, 3^{ème} Vice Président du Conseil Général, propose aux communes de l'Isère de prendre une délibération interdisant la culture des OGM en plein champ, comme l'a fait le Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône Alpes.

Les avis des membres de l'assemblée sont divers sur l'aspect politique que peut prendre cette demande au détriment de l'idéologie qui pourrait la motiver.

De même, Monsieur CHOQUET rappelle que tous les OGM ne sont pas par définition bon ou mauvais. Le tout étant de savoir s'ils sont créés pour favoriser une économie de marché ou pour garantir aux plantes une meilleure résistance contre certains parasites et ainsi limiter les quantités de pesticides utilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, qu'à compter de ce jour, toute plantation de culture d'OGM en plein champ sur le territoire de la commune, devra être soumise préalablement à l'autorisation du Conseil Municipal.

Ø Vitesse de circulation dans le village

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté de novembre 2003 fixe la limitation de vitesse dans le village à 45km/h. Toutefois, même si 2 panneaux de rappel avaient été mis en place au cœur du village, aucun n'avait été mis aux entrées d'agglomération.

Monsieur le Maire propose de supprimer ses panneaux de rappel 45km/h et de reprendre un arrêté réinstaurant la limitation de vitesse à 50km/h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec une voix contre et sept voix pour de demander au Maire de rétablir la limitation de vitesse à 50km/h dans le village.

Ø Délégué suppléant au Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan

Madame Véronique MENZEL se désistant de ce poste, la CCPPR demande au Conseil Municipal de désigner un nouveau suppléant.

Madame Marie-Louise CHRISTOPHEL sera proposée à la prochaine réunion de la CCPPR.

VI) Questions diverses

Ø Subvention SE 38 – Éclairage public des Margains

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de versement de la subvention que le SE38 avait accordé à la commune pour la réalisation de l'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement du carrefour des Margains, celui-ci nous a répondu que même si nous avions reçu l'attribution de subvention avant notre retrait du Syndicat, celle-ci avait été annulée du fait de ce retrait.

La commune ne recevra donc jamais les 2.687€ qui lui était dus.

Ø AOTU et compétence transports

Monsieur le Maire annonce que lors du prochain conseil, il sera demandé à ses membres de se prononcer sur le transfert de la compétence transports au profit de la CCPPR, qui la transférera à son tour au Pays Grésivaudan, dans le cadre de la création de la future AOTU.

Il rappelle que cette AOTU devrait permettre dans l'hypothèse la plus favorable :

- Û la possibilité de transports à la demande,
- Û la mise en place d'une navette sur le plateau,
- Û l'augmentation du cadencement des lignes régulières,
- Û le renforcement de la desserte en direction du Touvet,

et ce moyennant une participation annuelle de 20 000 € versée par la CCPPR.

Monsieur le Maire expose que les communes du Plateau ont tout intérêt à se joindre à ce projet. D'autant qu'en plus des avantages pour les habitants, ce choix de la cohésion montrera l'implication du plateau dans le Pays face aux Balcons de Belledonne qui eux risquent de ne pas intégrer l'AOTU.

Les élus ont donc 1 mois pour réfléchir à ce transfert et poser les questions qu'ils désirent pour les aider à prendre leur décision.

Ø Centre aéré

Monsieur MONNOT expose qu'il a été demandé aux 3 communes du plateau de désigner des personnes référents pour organiser une réflexion sur l'avenir du Centre Aéré, jusqu'à lors organisé par le CCAS de Saint Hilaire.

Ø Établissements de soins

Monsieur le Maire rappelle que les établissements doivent fermer respectivement :

- Fin 2007 - début 2008 pour Rocheplane
- 2010 pour le CMUDD
- 2011 pour le CMC

Ces derniers avaient par ailleurs pris avant l'été, l'engagement devant Monsieur le Préfet, de tenir le Maire informé du devenir des bâtiments après leur départ et de faire des travaux afin de garantir un meilleur fonctionnement de la station d'épuration qui leur appartient et dont la commune est cliente.

Sans nouvelle à ce jour, il expose qu'un courrier sera expédié dès demain, à l'attention des Services Généraux Communs, pour leur rappeler cet engagement et leur indiquer que s'ils ne se manifestent pas rapidement, il fera fermer les 3 établissements au 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil sera saisi pour avis sur cette fermeture au conseil de décembre. Dans l'intervalle, il sera mis au courant des éventuelles informations obtenues.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 12 Octobre 2006 à 20h30.***

La séance est levée à 22h30.